

*Date de dépôt : 19 août 2009*

## Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Donnons des espaces à la culture !**

*Rapport de majorité de M. Frédéric Hohl (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Alain Etienne (page 16)*

### RAPPORT DE LA MAJORITÉ

#### Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 28 novembre 2007 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission a discuté à six reprises de cette pétition lors de ses séances du 26 mai, 2 juin, 1<sup>er</sup>, 8 et 22 septembre 2008 et le 11 mai 2009, sous la présidence de M. Frédéric Hohl et de M. Roger Golay. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier. Que ces personnes soient ici remerciées.

La pétition 1662, munie de 17 818 signatures et déposée par « Association l'Usine », demande:

- d'assurer à long terme la diversité de l'offre socioculturelle garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre-ville des espaces pour la culture;
- d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain.

L'UECA se compose de: l'Arquebuse, le Bistro'ok, la Buvette, la Cave 12, l'atelier Collectif K, l'espace d'art contemporain Duplex, l'Ecurie, l'Étage, l'espace d'art contemporaine Forde, le Théâtre du Galpon, le Kab, le K-bar, le Kinetik, l'espace Kugler, le Molok, Mottattom, le Pachiko, l'espace Piano Nobile, le Piment Rouge, Pour que pousse le Coquelicot, PromoCulture, PTR, les ateliers Rhino, Roberta, Shark, le cinéma Spoutnik, la galerie Stargazer, Tierra Incognita, la Tour, le Théâtre de l'Usine, l'Usine, le Zoo.

Les pétitionnaires font remarquer dans leur pétition le démantèlement progressif des espaces culturels autogérés et, au vu des fermetures d'Artamis et Mottattom dont le contrat de prêt arrivera à terme fin 2008, l'appauvrissement du paysage socioculturel de notre ville.

### **I. Les auditions du 26 mai 2008 des pétitionnaires**

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten et M<sup>me</sup> Marcelle Braegger de l'Usine, M. Jérôme Massard d'Artamis et de l'Usine, M. Fernando Sixto de la Cave 12*

M<sup>me</sup> Schlechten prend la parole et explique que l'UECA est une union de groupements œuvrant dans des lieux autogérés. Elle explique que cette réunion s'est réalisée afin de lutter contre les fermetures systématiques des espaces dédiés à la culture alternative et pour sauver cette dernière. Elle rappelle que celle-ci est fortement liée à la culture institutionnelle et qu'il est nécessaire de sauvegarder des lieux où peuvent émerger les artistes. Elle rappelle alors que le site d'Artamis fermera ses portes en septembre prochain. Elle énumère ensuite les différents établissements menacés à court terme et elle évoque Mottattom et l'Usine qui sont également remis en question. Elle signale encore que les lieux pluridisciplinaires sont encouragés au sein de la culture alternative.

M<sup>me</sup> Schlechten mentionne ensuite que les médias s'acharnent généralement sur ces lieux en les associant à la drogue et à la délinquance, alors que les activités culturelles qui sont réalisées à Artamis par exemple ne sont pas les causes de ces troubles. Elle signale ensuite que les sites d'Artamis et de l'Usine drainent le week-end environ 4000 personnes et elle se demande où iront ces personnes lorsque ces espaces auront fermé leurs portes. Elle termine en mentionnant que la pétition demande que l'UECA soit reconnu comme un interlocuteur, notamment à l'égard des PLQ, et que la culture alternative soit maintenue à Genève dans une perspective à long terme.

M. Massard ajoute que l'UECA est en tractations avec la Ville de Genève et le Conseil d'Etat à propos de relogements éventuels.

Une commissaire PDC demande ensuite si les signatures ont été récoltées au sein d'Artamis ou en dehors. Elle se demande également si la pétition a été déposée auprès d'une autre instance.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que les signatures sont venues de partout, de personnes de tous âges et de toutes professions. Elle ajoute que la pétition a été déposée auprès de la Ville de Genève.

Un commissaire (S) se demande si les pétitionnaires ne craignent pas une institutionnalisation de leurs pratiques au travers des PLQ. Il se demande en outre si la Ville a fait des propositions.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que l'esprit actuel n'est plus celui des années 1980 et que les espaces dévolus à la culture alternative sont devenus des institutions. Elle remarque que l'Usine a ainsi acquis un rayonnement dépassant les limites cantonales.

M. Massard précise que les squats ne sont plus possibles de nos jours et que les négociations sont devenues essentielles pour la conservation de la culture alternative.

M<sup>me</sup> Braegger signale alors que l'Usine est saturée puisqu'elle héberge des acteurs de la vie culturelle alternative dont les sites ont été fermés.

Un commissaire UDC demande qui restera à la fin de l'année si aucun accord n'est trouvé.

M. Fernando mentionne que la Cave 12 a été vidée l'été dernier et que son groupement survit depuis lors. Il ajoute que si le contexte a changé depuis vingt ans, il est nécessaire de continuer à faire vivre cette culture.

M<sup>me</sup> Schlechten remarque qu'il n'y aura plus rien à la fin de l'année si aucun bail n'est reconduit.

Un commissaire (L) demande comment fonctionne la gestion de ces lieux.

M. Fernando répond que des comptes très clairs sont rendus chaque année aux autorités.

M<sup>me</sup> Schlechten explique qu'une à trois personnes sont salariées dans chaque association et que les autres membres sont des bénévoles.

M<sup>me</sup> Braegger précise qu'il n'y a pas de chef à l'Usine. Elle ajoute que cette dernière fonctionne par le biais d'une charte et que les décisions sont prises lors des réunions hebdomadaires. Elle remarque encore que certaines associations s'autofinancent et que d'autres bénéficient de subventions.

Le président demande ensuite quelles sont les relations avec le voisinage.

M<sup>me</sup> Braegger répond que l'Usine est membre de l'association de quartier. Elle ajoute qu'une médiation est en cours avec le voisinage à propos de la

pétition qui a été lancée contre l'Usine afin de trouver des solutions. Elle signale en l'occurrence que la police considère que le problème relève surtout de la perception des lieux par les habitants.

Une commissaire (S) se demande si les 4000 personnes qui fréquentent l'Usine et Artamis proviennent de l'ensemble du canton.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que le public est très hétéroclite et qu'il fréquente les établissements en fonction des sensibilités artistiques.

Un commissaire (S) demande ensuite comment Genève se situe dans le domaine de la culture alternative par rapport à Lausanne ou Zurich. Il se demande ensuite si des démarches sont entreprises auprès de privés pour retrouver des lieux.

M. Massard répond que M. Muller a indiqué que cette voie serait explorée. Il ajoute que toutes les pistes de recherches sont évidemment explorées.

M<sup>me</sup> Braegger explique ensuite que Genève était par le passé un lieu idéal pour la culture alternative. Elle ajoute que Zurich s'est, quant à elle, professionnalisée dans ce domaine, ce qui génère d'une part un marché économique et, d'autre part, une carence en terme de mixité culturelle. Elle mentionne que Berne a le même problème bien que la culture alternative réussisse à se maintenir malgré les multiples attaques.

## II. Les auditions du 1<sup>er</sup> septembre 2008

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif en charge du Département de la culture, de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, co-directrice du Département de la culture et de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène.*

M. Mugny prend la parole et remarque que la pétition est relativement simple puisque son but est d'obtenir des espaces. Il rappelle en l'occurrence que la Ville de Genève donne de multiples espaces depuis des années. Il précise pouvoir fournir la liste de ces lieux en remarquant qu'il n'est maintenant plus possible que la Ville soit la seule à faire des efforts dans ce sens. Il pense que le canton devrait également faire quelque chose dans ce domaine. Il déclare qu'il ne s'agit pas d'une question d'argent mais bien d'une question d'espace à disposition. Il évoque encore la problématique de la nouvelle Comédie ainsi que celle du Musée d'ethnographie en répétant que le problème fondamental relève de l'espace libre. Il rappelle ensuite que les communes genevoises avaient imaginé un espace commun pour les artistes mais que ces derniers craignaient une concentration de cette sorte. Il explique que l'Usine est à présent sous pression et que la disparition d'Artamis

entraînera de sérieux problèmes. Il répète que l'espace est restreint en Ville de Genève, raison pour laquelle la Maison de la Danse a été envisagée à l'extérieur.

Une commissaire (L) prend la parole et déclare que ce sujet commence à intéresser les candidats à la Constituante. Elle rappelle cependant qu'il existe maintenant une commission cantonale s'occupant de la culture et elle se demande pourquoi il est si difficile d'entretenir un lien avec les communes dans ce domaine.

Le président mentionne alors que les pétitionnaires craignent la disparition de pans entiers de la culture alternative. Il se demande donc où se situe Genève sur le plan de la diversité culturelle.

M. Mugny répond que la question est délicate mais il remarque que les artistes les plus marginaux reçoivent une part importante du budget, soit 25% en ce qui concerne le théâtre et près de 40% en ce qui concerne la musique. Il précise que ces formes d'expression sont généralement à cheval entre l'institutionnel et l'alternatif. Il explique ensuite que la disparition de Rhino a affecté un public important à Genève et que si on y ajoute la prochaine disparition d'Artamis, ce sont près de 4500 personnes qui perdent des lieux culturels habituels. Il ajoute que ces espaces ont le droit de se faire aider et il répète que leur disparition entraînera de gros problèmes. Il pense qu'il est nécessaire de résoudre cette question et il précise que la Ville ne peut pas être la seule à tenter de trouver des solutions.

Un commissaire (S) demande si c'est la GIM qui s'occupe de trouver des terrains. Il se demande également comment le dossier est traité concrètement.

M. Mugny répond qu'il est nécessaire de réunir les efforts et les compétences de plusieurs services et de plusieurs magistrats pour avancer. Il mentionne que la démarche se déroule bien mais que les efforts restent pourtant limités. Il répète que les relations sont bonnes mais que la Ville est systématiquement seule. Il rappelle en effet que le Grand Conseil ne discute jamais de culture alors que c'est une part importante des débats du Conseil municipal. Il ajoute rencontrer M. Beer une dizaine de fois par année. Il termine en mentionnant ne pas comprendre pourquoi l'Etat n'a rien fait pour résoudre ce problème alors qu'il connaît les enjeux depuis des années.

Un commissaire MCG prend la parole et déclare que soutenir cette pétition revient à légitimer des associations qui sont pour certaines dans la plus profonde illégalité. Il ajoute qu'il serait antidémocratique que d'accéder à ces requêtes.

M. Mugny répond que ces lieux ont ou avaient tous des contrats, à l'exception de Rhino et de La Tour.

Un commissaire MCG mentionne qu'outre les contrats, certains établissements vendent des boissons sans autorisation, ce qui représente une concurrence illégale.

M. Mugny rappelle alors qu'une trentaine d'établissements légaux et patentés ont réussi à faire signer des baux aux locataires voisins, engageant ces derniers à ne pas se plaindre du bruit. Il ajoute que durant des années, les alentours de l'Usine étaient populaires et réputés comme tels et il ne comprend pas pourquoi des gens ont acheté des lofts à 700 000 F près d'un endroit de ce type. Il rappelle qu'il est nécessaire de maintenir des espaces de ce type dans une ville puisqu'il s'agit d'une réalité urbaine. Il ajoute que la question est de savoir comment gérer une marge fluctuante. Il termine en mentionnant que la violence appelle la violence.

Une commissaire (Ve) remarque qu'il est logique que tout jeune cherche des espaces de liberté. Elle mentionne ensuite que les zones industrielles ont des normes et elle se demande s'il serait possible d'y installer des lieux comme le « Piment Vert ».

M. Mugny répond que les lois évoluent. Il rappelle que le zoning était à une époque de rigueur mais qu'à présent, la mixité est devenue préférable.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle également qu'une motion avait été présentée devant le Grand Conseil permettant de procéder à des dérogations.

Une commissaire (S) demande ensuite si le périmètre d'Artamis verra dans le futur des lieux réservés à la culture alternative.

M. Mugny répond que le projet « Pour que pousse le Coquelicot » avait été refusé à l'époque. Il précise ensuite que la Ville a demandé 3000 à 4000 m<sup>2</sup> réservés à la culture alternative mais que ce ne sera finalement que le tiers puisque l'Etat ne s'intéresse pas à cet aspect.

Un commissaire (L) remarque que les mêmes personnes autorisant le *botellón* d'un côté interdisent l'alcool dans les *shops* de l'autre. Il ne comprend pas en l'occurrence cette manière de faire. Il se demande ensuite quelle est la différence entre la gestion et l'autogestion. Il estime qu'il est possible de parler d'autogestion avec une affaire fonctionnant par le biais de fonds privés.

M. Mugny répond que l'autogestion totale n'existe pas dans notre société. Il explique ensuite que l'autogestion est une réalité lorsque c'est une association qui gère un lieu et son budget. Il remarque encore qu'il n'intervient pas sur le contenu des musées par exemple, puisque l'activité scientifique est libre de se développer tant qu'elle s'inscrit dans le créneau de l'institution dont il est question. Il précise qu'il est par contre évident que la Ville contrôle les comptes et intervient en cas de problème. Il signale encore

qu'il ne donne, par exemple, plus de subvention aux associations qui ne respectent pas les normes en vigueur.

Une commissaire (S) mentionne que la Ville a fourni des locaux à la Jonction et l'Etat à Ernest-Pictet. Elle remarque qu'il ne reste donc plus que les endroits publics à reloger.

M. Mugny acquiesce. Il explique encore qu'il est évident que le bon sens fait que la question est posée aux personnes intéressées quant à la pertinence des locaux.

### **III. Discussion de la commission du 8 septembre 2008**

Un commissaire (L) prend la parole et déclare que ce problème relève des relations entre la Ville et le canton, une question qui va être revue par la Constituante. Il pense donc qu'il serait nécessaire de faire une liste des différents besoins et savoir si ces demandes sont justifiées.

Le président a le sentiment que la Ville de Genève souhaite poursuivre son aide mais qu'elle n'a plus d'espace à disposition.

Un commissaire (L) remarque que la place n'est pas gratuite et qu'il y a des conflits inévitables avec d'autres usages, comme avec le logement. Il précise qu'il est par exemple impossible de donner un terrain à toutes les associations de football.

Un commissaire (S) pense que cette question relève d'une vision de la société. Il ajoute que c'est également un aspect qui confine aux marges de l'institutionnel et du non-institutionnel. Il déclare, quoi qu'il en soit, avoir le sentiment que Genève est en train de perdre tout un pan de cette culture. Il ajoute être préoccupé par la relation entre la Ville et l'Etat. Il aimerait entendre M. Muller à ce propos. Il pense en outre qu'il y a des questions de légalité et de normes à prendre en compte. Il termine en mentionnant que la commission devrait se rendre sur le terrain.

Une commissaire (Ve) prend la parole et rappelle que la culture alternative n'a plus de lieux où exister à Genève. Elle ajoute que ces artistes représentent le futur de la culture institutionnelle et qu'il est nécessaire de les soutenir.

Le président mentionne alors que les artistes d'Artamis ne veulent pas non plus aller dans la zone industrielle. Il se demande ensuite si toutes les démarches ont été faites auprès de la Ville. Il propose de rédiger un courrier à la Ville de Genève à ce propos.

Une commissaire (S) rappelle que la culture alternative est également un lieu pour les jeunes désargentés qui n'ont pas les moyens d'aller au théâtre ou

dans des boîtes de nuit. Elle ajoute que si ces lieux disparaissent, ce sera la porte ouverte à l'insécurité.

Une commissaire (L) mentionne alors que l'offre culturelle à Genève est démentielle et elle se demande si le canton a encore des espaces à disposition. Elle ajoute qu'elle ne s'opposera pas à l'audition de M. Muller. Elle rappelle encore l'échec du projet de plateforme culturelle commune entre l'Etat et les communes.

Le président procède alors au vote concernant la visite de l'Usine :

En faveur : 9 (2 Ve, 2 R, 3 S, 1 PDC, 1 UDC)

Contre : 2 (1 MCG, 1 UDC)

Abstention : 3 (3 L)

La visite est acceptée.

Un commissaire (L) remarque qu'il aurait aimé visiter un lieu moins institutionnel.

Le président lui propose de faire l'audition dans un garage ! Il rappelle que cette visite a pour but de montrer des exemples de la culture alternative. Il suggère de voter l'audition de M. Muller dans un second temps.

#### **IV. Visite d'Artamis et de l'Usine le 22 septembre 2008**

##### **A. Visite d'Artamis**

La visite a lieu en présence de M<sup>me</sup> Schlechter, de M. Meder, de M. Benetelli, de M. Burckhaut et de M. Mardet, représentants de l'UECA.

M. Benetelli prend la parole et guide la commission vers le Shark en expliquant que ce lieu organisait des concerts, des événements et des expos.

M<sup>me</sup> Schlechter rappelle alors que le site est en déménagement, ce qui explique son état et signale ensuite que les travaux sont en retard et que quelques autorisations sur le site perdurent encore.

Les représentants nous font une visite du chantier d'Artamis, qui est en cours de démolition totale, en nous expliquant le rôle et les fonctions des lieux utilisés jusqu'alors.

La commission arrive ensuite à l'Etage, situé dans un bâtiment plus volumineux que les précédents.

M. Meder prend la parole et explique que la salle de l'Etage accueillait des « performances », des expositions et un petit bar. Il mentionne qu'à



l'origine, il s'agissait d'un local de réunion pour les associations du site mais qu'avec le temps, le lieu s'est transformé et est devenu très populaire.

### ***B. Visite de l'Usine***

M<sup>me</sup> Schlechter guide ensuite la commission vers l'Usine en rappelant qu'il s'agit également d'un ancien bâtiment industriel occupé par la scène alternative. Elle mentionne que plusieurs activités s'y déroulent, notamment un coiffeur, et que des concerts « spécialisés » y sont organisés durant la semaine. Elle précise que ces concerts ne génèrent pas d'argent en raison du public trop restreint mais que des soirées plus populaires sont organisées le week-end afin de compenser les pertes. Elle rappelle ensuite que l'étage abrite le Zoo, une salle de concert destiné à la musique électronique. Elle entre ensuite au rez-de-chaussée de l'Usine en signalant que l'espace comporte une grande scène et une petite scène, ce qui permet d'organiser des concerts plus ou moins importants. Elle remarque que la Cave 12, abritée par le passé dans le bâtiment Rhino, est en train d'organiser un concert pour le soir même.

Une programmatrice de l'Usine intervient et explique que l'Usine organise une centaine de dates de concerts par an. Elle précise que ce sont généralement des groupes internationaux qui viennent se produire.

Une commissaire (L) demande si la salle est louée à ces groupes.

La programmatrice répond par la négative en expliquant que les groupes reçoivent un cachet, relativement modeste. Elle ajoute que les techniciens reçoivent également un dédommagement pour leur travail. Elle signale ensuite que l'Usine abrite 16 lits permettant des nuitées pour les artistes venant se produire. Elle remarque en l'occurrence que les lieux d'accueil manquent pour cette population.

Le président remarque que l'entrée est payante.

La programmatrice répond que l'entrée est de 10 F, une somme destinée au groupe.

Le président demande ce que deviennent les recettes du bar.

La programmatrice répond que le montant est reversé en partie au groupe.

La commission se rend ensuite dans la salle de théâtre.

Là, un artiste anglophone prend la parole et explique que les espaces offerts par l'Usine et destinés à des artistes n'ayant pas encore une notoriété importante disparaissent progressivement en Europe. Il rappelle que ce sont des lieux en l'occurrence très importants pour les artistes qui peuvent s'y produire. Il signale ensuite faire le même travail à Bruxelles où la situation

est également très difficile en raison du manque de lieux et d'argent. Il ajoute que ce sont des lieux en marge, en-dehors des institutions, et qu'il est donc difficile de trouver des financements pour les maintenir.

Le président demande s'il travaille à travers toute l'Europe.

L'artiste anglophone acquiesce.

Le président demande encore si des lieux de ce type existent en-dehors des villes.

L'artiste anglophone répond que c'est effectivement le cas mais il mentionne qu'il est préférable de maintenir cette culture en ville.

Un commissaire UDC demande à quelle distance se trouvent ces espaces alternatifs.

L'artiste anglophone répond que cela dépend mais il déclare n'avoir pas encore vu de lieux éloignés de plus de 10 kilomètres d'un centre-ville. Il ajoute que ces endroits sont par ailleurs bien desservis.

La commission se rend ensuite au Zoo où elle est accueillie par le responsable.

Ce dernier explique que de nombreux travaux d'aménagement ont été entrepris, soit la création de toilettes, la réfection de la scène et le nouveau bar, ainsi qu'un mur d'isolation sonore ayant permis à l'Usine de gagner un procès contre une régie du voisinage. Il ajoute que la capacité du Zoo est de 700 personnes et que les lieux sont ouverts de 23 h à 5 h. Il précise que la salle s'est spécialisée dans la musique électronique et qu'un effort a été fait sur le visuel par le biais de projecteurs et d'écrans destinés aux artistes vidéo. Il évoque ensuite le festival Electron qui a attiré 10 000 personnes en l'espace de quinze jours. Il termine en mentionnant que le Zoo ne reçoit pas de subvention autre que le prêt de la salle.

La commission se rend ensuite au cinéma Spoutnik.

Le programmateur du cinéma accueille la commission en déclarant que ce lieu fonctionne depuis vingt ans. Il ajoute que l'offre de ce cinéma est dite indépendante et alternative. Il précise que le fonctionnement est traditionnel et que le billet d'entrée est de 11 F. Il signale ensuite que le Spoutnik accueille plusieurs milliers de spectateurs par année et qu'il est intrinsèquement lié à l'Usine avec qui il est solidaire.

Le président demande alors ce qu'il en est des lieux alternatifs dans les autres villes en Suisse ou ailleurs.

L'une des responsables de l'association faitière répond que ce sont des lieux en friche qui sont généralement réutilisés par les acteurs de la culture alternative. Elle évoque à cet égard la « Rotefabrik » à Zurich qui se trouve à

une certaine distance du centre-ville mais qui demeure très accessible. Elle signale ensuite que la « caserne » à Bâle se trouve au centre-ville, tout comme les lieux alternatifs de Lucerne, de Fribourg qui abrite le « Frisson » ou de Bienna où se trouve la « Coupole ».

Elle ajoute que la construction de logements aux alentours de ces lieux engendre très généralement des problèmes à court terme. Elle remarque cependant qu'il existe également des projets de cohabitation entre des lieux alternatifs et des habitations.

Un commissaire (S) demande s'il existe d'autres associations de ce type à Genève. Il se demande aussi ce qu'il faut penser de Lausanne par rapport à Genève.

La responsable répond que Lausanne a connu beaucoup de changements au cours de ces dernières années, notamment au niveau du Flon. Elle ajoute que les lieux autogérés ont donc également de nombreux problèmes de survie puisque l'espace commence à manquer.

M<sup>me</sup> Schlechter précise encore que l'effervescence genevoise est enviée à Lausanne.

Le président mentionne qu'il est vrai que le Flon est devenu commercial.

La responsable acquiesce et rappelle qu'il existe encore l'Ecurie à Genève où il est possible d'organiser des concerts. Elle évoque ensuite l'Undertown à Meyrin qui est une bonne salle pour l'organisation de concerts mais qui a un public très restreint en raison de son éloignement.

Le président demande ce qu'il en est du Grütli.

La responsable répond que l'Usine a moins de moyens, et que le Grütli n'a pas pour vocation de faire émerger de jeunes artistes. Elle ajoute que les prix sont également plus élevés, et le public différent.

Un commissaire (L) demande alors quelle est la responsabilité de l'Usine par rapport aux alentours.

Le programmeur répond que sa responsabilité est de 1,5 mètre autour des murs. Il rappelle que la place des Volontaires est avant tout un lieu de transit et qu'elle le restera pendant longtemps. Il termine en déclarant que l'Usine n'est pas une zone de non-droit et que les règles de la maison sont respectées.

## **V. Discussion de la commission du 11 mai 2009**

Le président rappelle que M. Mugny a été auditionné et que la commission a visité Artamis. Il précise que la commission attendait une réponse de la Ville de Genève qui est parvenue au mois de janvier 2009,

indiquant que M. Mugny s'était déjà exprimé. Il pense qu'il est temps à présent de se déterminer sur cette pétition.

Un commissaire (S) prend la parole et déclare que les auditions et la visite des lieux ont démontré que les besoins étaient importants et que ces activités méritaient un soutien. Il ajoute que le risque est de voir déloger ces personnes de tous les lieux alternatifs. Il mentionne que cette problématique doit être portée devant le Conseil d'Etat. Il ajoute que la culture alternative est importante et est l'une des questions soulevées dans le dossier du PAV. Il répète que le Conseil d'Etat doit dire comment il entend faire perdurer cette culture.

Un commissaire ® pense que la question relève plus de l'aménagement que de la culture. Il rappelle en l'occurrence que des sites sur le canton étaient imaginés mais que ces options ne soulevaient pas l'enthousiasme.

Le président rappelle que lors de la visite de la commission, la Ville de Genève ne s'était pas encore exprimée.

Un commissaire (L) ajoute que c'est d'abord à la Ville de Genève de proposer des solutions. Cas échéant, des lieux pourraient être envisagés dans le cadre des grands projets d'aménagement. Il ajoute qu'en définitive, les communes pourraient être sollicitées.

Une commissaire PDC rappelle que ces personnes demandent de rester au centre-ville. Elle pense dès lors que la Ville de Genève est plus compétente que le canton. Elle évoque ensuite la seconde invite et mentionne qu'adjointre des représentants des milieux alternatifs à l'élaboration des plans d'aménagement n'est pas une idée pertinente au vu du nombre de personnes qui se retrouveraient autour de la table. Elle déclare rester dubitative à l'égard de cette pétition.

Une commissaire (Ve) rappelle que cette pétition comporte 17 000 signatures et qu'il s'agit presque d'une initiative. Elle pense qu'il est nécessaire de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) propose alors de renvoyer cet objet au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Une commissaire (Ve) rappelle qu'il s'agit de lieux culturels mais également de lieux où de jeunes artistes peuvent se développer. Elle ajoute que le périmètre de la caserne pourrait représenter une solution. Elle se demande par ailleurs si un double envoi, au Conseil d'Etat et au Conseil administratif, serait possible.

Le président déclare que plusieurs associations ne sont pas respectueuses des règlements. Il ajoute que la Ville a déjà trouvé un certain nombre de

locaux. Il propose également de renvoyer cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève. Il rappelle par ailleurs que la Commission de la culture émettait quelques réserves quant à l'implication du canton, dans le but d'éviter des coûts trop importants. Il précise en outre qu'un renvoi ne peut se faire qu'à une seule entité.

Le président passe au vote sur le renvoi de la pétition 1662 au Conseil administratif de la Ville de Genève :

En faveur : 6 (1 PDC, 1 R, 2 L, 1 MCG, 1 UDC)  
Contre: 3 (3 S)  
Abstention : 3 (2 Ve, 1 UDC)

Ce renvoi est accepté.

Une commissaire (S) demande formellement le vote du renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire (L) ajoute qu'il aurait fallu inverser ces deux votes.

Le président passe au vote la possibilité de voter sur un renvoi au Conseil d'Etat:

En faveur : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)  
Contre: 6 (1 R, 2 L, 2 UDC, 1 MCG)

La possibilité de voter sur un renvoi au Conseil d'Etat est refusée.

En conclusion, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre la majorité de la commission, soit d'accepter le renvoi de cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève.

## Pétition (1662)

### Donnons des espaces à la culture !

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous, habitant-e-s, visiteurs-euses, acteurs-trices et spectateurs-trices, subissons jours après jours l'appauvrissement du paysage socioculturel de notre ville.

Suite au démantèlement progressif des espaces culturels autogérés et en vue des fermetures prévues prochainement (site d'Artamis courant 2008, Mottattom dont le contrat de prêt à usage arrivera à terme fin 2008), l'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA) demande aux responsables politiques une réelle prise de conscience de l'importance vitale de lieux de créations et d'expressions artistiques. Nous demandons le maintien de tels espaces – salles de concerts, ateliers, salles d'expositions, cinémas, théâtres, locaux de répétitions – au centre-ville et la restitution d'espaces aux associations et collectifs expulsés cet été.

#### **Par cette pétition, nous demandons aux autorités :**

- **d'assurer à long terme la diversité de l'offre socioculturelle garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre-ville des espaces pour la culture.**
- **d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain.**

Cette Union regroupe : l'Arquebuse (ARG), le Bistr'ok, la Buvette, la Cave 12, l'atelier Collectif K, l'espace d'art contemporain Duplex, l'Ecurie, l'Etage, l'espace d'art contemporain Forde, le Théâtre du Galpon, le Kab, le K-bar, le Kinetik, l'espace Kugler, le Moloko, Mottattom, le Pachinko, l'espace Piano Nobile, le Piment Rouge, Pour que pousse Coquelicot, PromoCulture, PTR, les ateliers Rhino, Roberta, Shark, le cinéma Spoutnik, la galerie Stargazer, Tierra Incognita, la Tour, le Théâtre de l'Usine, l'Usine, le Zoo.

*Soutenue par : Act-art, l'AMR, association 360, association Leika, Bertrude Bartok, La Bretelle, Le Cabinet, Café librairie Livresse, Cordes Avides, compagnie La Gente, le théâtre du Loup, Mekanik Prod, Mouvement 804, Parti socialiste genevois, Rencontres Professionnelles entre danseurs, les ateliers SIP, Solidarités, la Tannerie, le Théâtre St-Gervais, Transit-*

*magazine, le Troisième Spectacle, l'Undertown, les Verts - Ville de Genève,  
... et vous !*

N.B. : 17 818 signatures  
*Association l'USINE*  
Place des Volontaires 4  
1204 Genève

*Date de dépôt : 19 août 2009*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Alain Etienne**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette pétition, initiée par l'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA), a été déposée le 29 avril 2008 soit il y a plus d'une année avec pas moins de 17 800 signatures. Il y a donc urgence ! Cette pétition vient rappeler aux élu-e-s politiques que les lieux de la culture alternative se réduisent continuellement. En effet, nous assistons aujourd'hui à un véritable appauvrissement du paysage socioculturel de notre canton.

L'UECA demande de prendre conscience de l'importance vitale de ces lieux de création et d'expression. La demande est claire : chercher à maintenir ces espaces (salles de concerts, ateliers, salles d'expositions, cinémas, théâtres, locaux de répétitions) et redonner aux associations et collectifs des espaces pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités artistiques.

L'esprit a changé depuis les années 1980. Les espaces dévolus à la culture alternative sont devenus des institutions reconnues. L'Usine, par exemple, a ainsi acquis un rayonnement dépassant les limites cantonales. Il paraît donc important d'entrer en négociations si l'on veut espérer conserver des espaces consacrés à la culture alternative. Notons aussi que l'Usine aujourd'hui est saturée, elle accueille les acteurs et actrices de la vie culturelle alternative dont les sites ont été fermés ces dernières années.

Nous ne le répéterons jamais assez : ces lieux sont importants car ils incitent à la création ! Il est important que ces espaces continuent à exister afin de permettre aux jeunes artistes de se développer – comme sont venus nous le rappeler les représentants de l'UECA. Bien souvent les artistes qui débütent dans ces lieux sont le futur de la culture institutionnelle.



## **Ville ou canton, voilà la question !**

Cette pétition pose encore la question des relations entre la Ville de Genève et le canton. Depuis des années, nous assistons à cette grande difficulté. Comment collaborent ces deux entités notamment pour l'attribution de nouveaux locaux ? Comment peuvent-elles se mettre ensemble pour porter des projets ?

L'audition des autorités de la Ville de Genève nous a permis aussi de constater à quel point la Ville elle-même pense qu'elle ne doit pas être la seule à faire des efforts pour rechercher des solutions. M. Mugny a souligné que le problème fondamental relève de l'espace libre. L'espace est restreint en Ville de Genève, raison pour laquelle par exemple la Maison de la danse a été envisagée à l'extérieur. La fermeture de Rhino a également affecté un public important. Nous pouvons aussi nous demander si, dans le nouveau développement du périmètre d'Artamis, des espaces seront réservés pour des activités culturelles.

La proposition de la majorité de renvoyer cette pétition uniquement à la Ville de Genève et non pas au Conseil d'Etat est donc complètement hypocrite et irrespectueuse des signataires.

## **Des préjugés qui perdurent**

La culture alternative traîne encore avec elle un certain nombre de préjugés. Les réflexions de certain-e-s commissaires sont là pour le prouver. Que n'avons-nous pas entendus ? ... Culture de non-droit ... Activités opérant une concurrence déloyale par rapport à d'autres établissements. D'autres vont encore plus loin, parlant très ouvertement d'illégalité.

D'où sortent ces impressions ? Car ces établissements sont bien souvent légaux et patentés. Des discussions avec les voisins s'engagent par rapport à la problématique des nuisances sonores. Quand on construit dans un lieu qui connaît une activité nocturne populaire, il faut aussi en accepter la réalité urbaine. Il est nécessaire de maintenir des espaces de ce type dans une ville. Toute la question est de savoir comment gérer cette marge fluctuante, comme nous le rappelle Patrice Mugny. L'autogestion souvent fait peur. Mais c'est une réalité, c'est une association qui gère un lieu et qui tient un budget.

Dans quel monde vivons-nous ? La minorité de la commission croit à la diversité et à la richesse qui naissent de ces activités. De nombreux commissaires ont été impressionnés par les auditions et la visite des lieux.

Il est d'autant plus nécessaire de maintenir ces lieux. Comme l'a rappelé un commissaire socialiste, tout jeune cherche des espaces de liberté. Il paraît

complètement absurde de voir ces jeunes aller voir plus loin sur Lausanne avec tous les risques que cela pose pour le retour. Il est aussi flagrant de constater que le Flon est devenu beaucoup plus commercial et a aussi fait déplacer des expériences intéressantes. Ces lieux sont aussi là pour des jeunes désargentés qui n'ont pas forcément les moyens.

Nous avons aussi évoqué la question des normes en vigueur dans les zones industrielles. Une motion avait d'ailleurs été présentée devant le Grand Conseil, permettant ainsi au Conseil d'Etat de procéder à des dérogations. Cette pétition est l'occasion pour le Conseil d'Etat de faire le point sur ce qui a été réalisé depuis.

### **Une visite des lieux forte intéressante**

La commission a eu l'occasion de visiter les lieux emblématiques de la culture dite alternative et il était bien que les commissaires se rendent compte de ce dont on parle. Nous commençons par le site d'Artamis qui va prochainement subir de profond bouleversement. Nous sommes guidés par M<sup>me</sup> Schlechter, de MM. Meder, Benetelli, Burckhaut et Mardet, représentants de l'UECA.

Nous commençons par le Shark. M. Benetelli explique que ce lieu organisait des concerts, des événements et des expos. M<sup>me</sup> Schlechter rappelle alors que le site est en déménagement, ce qui explique son état. Le président demande s'il s'agissait d'une galerie. M. Benetelli répond que les expositions ciblaient les arts visuels produits par des artistes régionaux. M<sup>me</sup> Schlechter signale ensuite que les travaux sont en retard et que quelques autorisations sur le site perdurent encore.

Un commissaire (S) demande ce qui se trouvait à l'étage du Shark. Il se demande en l'occurrence si ce n'était pas les locaux de « Pour que pousse le coquelicot ». M<sup>me</sup> Schlechter répond par la négative en déclarant qu'il s'agissait de bureaux de graphistes et de personnes travaillant plutôt avec l'informatique. Elle précise que c'est également dans ce bâtiment que se trouvait le local de répétition des Young Gods. Elle évoque ensuite le Galpon en remarquant qu'une salle de répétition a pu être trouvée pour le Théâtre au sein du Vélodrome. Elle précise que la salle de représentation n'est pas encore remplacée pour le moment. Elle guide ensuite les commissaires à travers le site en évoquant l'association Le Réservoir qui livrait des boissons. Elle signale ensuite que le Piment Rouge, lieu que les commissaires traversent, pourrait être sur un terrain n'ayant pas subi de pollution. Elle ajoute qu'il serait dès lors envisageable de déplacer l'entrée et faire perdurer l'endroit.

La commission arrive ensuite à l'Etage, situé dans un bâtiment plus volumineux que les précédents. M. Meder explique que la salle de l'Etage voyait des performances réalisées, des expositions et un petit bar. Il mentionne qu'à l'origine, il s'agissait d'un local de réunion pour les associations du site mais qu'avec le temps, le lieu s'est transformé et est devenu très populaire. Le président se demande ce qui se passait ici dans la journée, à un niveau artistique. M. Meder répond que la salle abritait les réalisations d'un artiste différent chaque mois. Il ajoute que le bâtiment contenait par ailleurs des ateliers occupés à plein temps. Il précise ainsi qu'un menuisier, un photographe et un graphiste travaillaient dans l'édifice. M<sup>me</sup> Schlechter remarque que c'était un lieu destiné à la scène locale où les groupes de musique pouvaient débiter. Elle rappelle que les débutants ne peuvent pas commencer à jouer dans les salles de l'Usine qui sont trop importantes pour eux. Une commissaire (L) demande depuis quand existait cette salle. M. Meder répond qu'elle était utilisée à des fins artistiques depuis 2001. Il déclare ensuite que l'association du bâtiment devait assumer les charges et que chaque occupant payait donc un loyer. Il mène ensuite la commission dans la Fosse, un lieu dédié aux artistes plasticiens, très utilisé par les étudiants des beaux-arts. M<sup>me</sup> Schlechter remarque que c'est un exemple emblématique d'une structure industrielle réutilisée par des artistes.

Puis la commission se rend sur le site de l'Usine. M<sup>me</sup> Schlechter rappelle qu'il s'agit également d'un ancien bâtiment industriel occupé par la scène alternative. Elle mentionne que plusieurs activités s'y déroulent, notamment un coiffeur, et que des concerts « spécialisés » y sont organisés durant la semaine. Elle précise que ces concerts ne génèrent pas d'argent en raison du public trop restreint mais que des soirées plus populaires sont organisées le week-end afin de compenser les pertes. Elle rappelle ensuite que l'étage abrite le Zoo, une salle de concert destiné à la musique électronique. Elle entre ensuite au rez-de-chaussée de l'Usine en signalant que l'espace comporte une grande scène et une petite scène, ce qui permet d'organiser des concerts plus ou moins importants. Elle remarque que la Cave 12, abritée par le passé dans le bâtiment Rhino, est en train d'organiser un concert pour le soir même.

Une programmatrice de l'Usine intervient et explique que l'Usine organise une centaine de dates de concerts par an. Elle précise que ce sont généralement des groupes internationaux qui viennent se produire. Une commissaire (L) demande si la salle est louée à ces groupes. La programmatrice répond par la négative en expliquant que les groupes reçoivent un cachet, relativement modeste. Elle ajoute que les techniciens reçoivent également un dédommagement pour leur travail. Elle signale

ensuite que l'Usine abrite 16 lits permettant des nuitées pour les artistes venant se produire. Elle remarque en l'occurrence que les lieux d'accueil manquent pour cette population.

Le président remarque que l'entrée est payante. La programmatrice répond que l'entrée est de 10 F, une somme destinée au groupe. Le président demande ce que deviennent les recettes du bar. La programmatrice répond que le montant est reversé en partie au groupe. Une commissaire (L) demande alors qui choisit les groupes venant jouer. La programmatrice répond que ce sont les programmeurs qui définissent le style et qui choisissent les groupes dans cette perspective.

La commission se rend ensuite dans la salle de théâtre. Là, un artiste anglophone explique que les espaces offerts par l'Usine et destinés à des artistes n'ayant pas encore une notoriété importante disparaissent progressivement en Europe. Il rappelle que ce sont des lieux en l'occurrence très importants pour les artistes qui peuvent s'y produire. Il signale ensuite faire le même travail à Bruxelles où la situation est également très difficile en raison du manque de lieux et d'argent. Il ajoute que ce sont des lieux en marge, en dehors des institutions, et qu'il est donc difficile de trouver des financements pour les maintenir. Le président demande s'il travaille à travers toute l'Europe. L'artiste anglophone acquiesce. Le président demande encore si des lieux de ce type existent en dehors des villes. L'artiste anglophone répond que c'est effectivement le cas, mais il mentionne qu'il est préférable de maintenir cette culture en ville.

Un commissaire (UDC) demande à quelle distance se trouvent ces espaces alternatifs. L'artiste anglophone répond que cela dépend, mais il déclare n'avoir pas encore vu de lieux éloignés de plus de 10 kilomètres d'un centre-ville. Il ajoute que ces endroits sont par ailleurs bien desservis. M<sup>me</sup> Schlechter ajoute que cela dépend des villes et des moyens de déplacement. La programmatrice signale alors que plusieurs groupes ont annulé leur représentation pour ce mois, un groupe d'Australie et un autre de Nouvelle Zélande, faute de lieux où jouer dans le reste de l'Europe.

La programmatrice théâtrale prend ensuite la parole et déclare que l'équipe du théâtre travaille en collectivité et oscille entre deux et quatre personnes, œuvrant tant dans la communication, à l'accueil qu'à la technique. Elle précise que chaque personne a un cahier des charges et qu'une réunion hebdomadaire est organisée. Elle mentionne que la salle accueille principalement de la danse et que dix spectacles de six à huit représentations sont programmés chaque année. Elle ajoute que la salle participe également à deux festivals et collabore avec le PTR et la Cave 12 ainsi qu'avec le réseau de danse suisse.

Une commissaire (L) demande quelle est l'articulation entre Artamis et l'Usine. La programmatrice répond que certains artistes d'Artamis viennent se produire à l'Usine. Elle précise que cette dernière est en outre pourvue d'une association faîtière, ce qui n'est pas le cas à Artamis.

La commission se rend ensuite dans l'espace Forde, lieu d'exposition gérée par M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin. M. Benetelli explique que l'identité de ce lieu varie en fonction du mandat qui dure deux ans. Il ajoute que cette salle possède une reconnaissance internationale. Il précise que ce sont trois historiennes de l'art qui occupent la salle depuis maintenant deux mois et qu'une exposition sur une peintre zurichoise est en cours. Il termine en déclarant que cet espace existe depuis 1994. Le président demande s'il s'agit de la seule galerie du bâtiment. M<sup>me</sup> Schmidlin acquiesce en mentionnant que la salle est ouverte de 15 h à 19 h.

La commission se rend ensuite au Zoo où elle est accueillie par le responsable. Ce dernier explique que de nombreux travaux d'aménagement ont été entrepris, soit la création de toilettes, la scène et le nouveau bar, ainsi qu'un mur d'isolation sonore ayant permis à l'Usine de gagner un procès contre une régie du voisinage. Il ajoute que la capacité du Zoo est de 700 personnes et que les lieux sont ouverts de 23 h à 5 h. Il précise que la salle s'est spécialisée dans la musique électronique et qu'un effort a été fait sur le visuel par le biais de projecteurs et d'écrans destinés aux artistes vidéo. Il évoque ensuite le festival Electron qui a attiré 10 000 personnes en l'espace de quinze jours. Il termine en mentionnant que le Zoo ne reçoit pas de subvention autre que le prêt de la salle. Le président remarque que l'avantage de ce lieu réside dans le loyer. Le responsable acquiesce en expliquant que cette gratuité permet de générer une culture dont le coût demeure modeste et qui est accessible à tous.

La commission se rend ensuite au cinéma Spoutnik. Le programmateur du cinéma accueille la commission en déclarant que ce lieu fonctionne depuis vingt ans. Il ajoute que l'offre de ce cinéma est dite indépendante et alternative. Il précise que le fonctionnement est traditionnel et que le billet d'entrée est de 11 F. Il signale ensuite que le Spoutnik accueille plusieurs milliers de spectateurs par année et qu'il est intrinsèquement lié à l'Usine avec qui il est solidaire. Une commissaire (L) demande si c'est une association qui gère cet endroit. Le programmateur acquiesce en mentionnant que dans les faits ce sont deux personnes qui en emploient cinq autres qui animent cet espace. Une commissaire (L) demande quel est le nombre d'entrée. Le programmateur répond qu'il y a environ 4000 entrées sur dix mois.

Le président demande alors ce qu'il en est des lieux alternatifs dans les autres villes en Suisse ou ailleurs. L'une des responsables de l'association faîtière répond que ce sont des lieux en friche qui sont généralement réutilisés par les acteurs de la culture alternative. Elle évoque à cet égard la « Rotefabrik » à Zurich qui se trouve à quelques distances du centre-ville mais qui demeure très accessible. Elle signale ensuite que la « caserne » à Bâle se trouve au centre ville, tout comme les lieux alternatifs de Lucerne, de Fribourg qui abrite le « Frisson » ou de Bienne où se trouve la « Coupole ». Elle ajoute que la construction de logements aux alentours de ces lieux engendre très généralement des problèmes à court terme. Elle remarque cependant qu'il existe également des projets de cohabitation entre des lieux alternatifs et des habitations. Elle rappelle ensuite que l'Usine accueille beaucoup de personnes qui souhaitent réaliser un projet. Elle ajoute qu'une association faîtière gère l'Usine dans son ensemble et qu'elle possède des lieux de travail. Elle mentionne que le bâtiment abrite également un label de disques et des locaux de répétition. Elle déclare ensuite que chacun est autonome et que c'est l'assemblée générale qui détient le pouvoir décisionnel. Elle évoque encore une réunion de gestion qui voit un représentant de chaque sous-association et la charte de l'Usine qui stipule que les lieux doivent rester accessibles et accueillir des artistes qui ne soient pas des stars. Elle remarque que septante personnes travaillent entre ces murs, outre le bénévolat qui permet un certain renouvellement.

Le président se demande si tous les débits de boissons sont soumis à la TVA par exemple. Le programmateur du Sputnik ajoute que la soumission à la TVA dépend du chiffre d'affaires du bar en question. Il précise par ailleurs que la patente a été établie pour l'ensemble des bars. Il mentionne encore que les différentes taxes sont honorées mais que les associations n'ont pas de but lucratif. Un commissaire (S) demande s'il existe d'autres associations de ce type à Genève. Il se demande aussi ce qu'il faut penser de Lausanne par rapport à Genève. La responsable répond que Lausanne a connu beaucoup de changements au cours de ces dernières années, notamment au niveau du Flon. Elle ajoute que les lieux autogérés ont donc également de nombreux problèmes de survie puisque l'espace commence à manquer. M<sup>me</sup> Schlechter précise encore que l'effervescence genevoise est enviée à Lausanne. Le président mentionne qu'il est vrai que le Flon est devenu commercial. La responsable acquiesce et rappelle qu'il existe encore l'Ecurie à Genève où il est possible d'organiser des concerts. Elle évoque ensuite l'Undertown à Meyrin qui est une bonne salle pour l'organisation de concerts mais qui a un public très restreint en raison de son éloignement.

Le président demande ce qu'il en est du Grütli. La responsable répond que l'Usine a moins de moyens, et que le Grütli n'a pas pour vocation de faire émerger de jeunes artistes. Elle ajoute que les prix sont également plus élevés, et le public différent. Le programmeur du Sputnik mentionne ensuite que l'Usine commence à faire figure de réserve d'Indiens. Il ajoute que le but est à présent de communiquer et de faire disparaître les préjugés planant sur l'Usine.

Un commissaire (L) demande alors quelle est la responsabilité de l'Usine par rapport aux alentours. Le programmeur répond que sa responsabilité est de 1,5 mètre autour des murs. Il rappelle que la place des Volontaires est avant tout un lieu de transit et qu'elle le restera pendant longtemps. Il termine en déclarant que l'Usine n'est pas une zone de non-droit et que les règles de la maison sont respectées.

Il faut reconnaître que cette visite a été très instructive. Elle a démontré la diversité et la richesse des activités qui y sont menées. Les commissaires ont été impressionnés par l'énergie déployée pour faire vivre ces lieux. Nous avons pu aussi nous rendre compte de la nécessité de ces lieux pour faire naître des vocations, où les personnes peuvent débiter leur activité artistique et progresser en se confrontant à un public. L'important aussi est de rappeler qu'il est toujours plus difficile de trouver des financements pour maintenir ces lieux. Certains lieux ont même une reconnaissance internationale. Cela doit être préservé et encouragé.

### **Pour un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat**

La minorité veut interpeller le Conseil d'Etat sur sa responsabilité face au maintien de la culture alternative dans le canton. Nous voulons par exemple savoir quels sont les termes des accords entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève pour le relogement suite à la fermeture d'Artamis. A plusieurs reprises l'audition de M. Muller a été demandée, mais en définitive celle-ci ne s'est pas concrétisée.

Le Conseil d'Etat doit aussi donner des garanties au Grand Conseil sur sa volonté d'accueillir la culture au sein du périmètre Praille-Acacias-Vernets comme cela a été demandé dans la résolution liée au PAV. Il doit aussi nous dire quelles sont les discussions en cours avec les communes pour trouver de nouveaux espaces culturels autogérés.

Nous pouvons aussi légitimement nous poser la question de savoir si le futur quartier d'Artamis verra des lieux réservés à la culture alternative. La Ville de Genève a fait des demandes dans ce sens. Qu'en est-il exactement ?

Il serait intéressant d'entendre le Conseil d'Etat sur cette question. Il semble que la demande de la Ville n'ait pas été entendue dans sa globalité.

La majorité n'a pas voulu porter plus haut le débat. Il est trop facile de renvoyer cette question à la seule Ville de Genève. La minorité considère que le canton peut intervenir, notamment au niveau des plans de quartier. L'UECA peut être un interlocuteur notamment à l'égard des Plans Localisés de Quartier au même titre que d'autres associations plus spécialisées. Par ailleurs, le canton est aussi propriétaire de terrains et de locaux aussi en Ville de Genève et peut trouver des solutions. Il doit consacrer des ressources pour faire aboutir des projets. Rechercher des solutions pour trouver des nouveaux locaux demande de la patience et beaucoup de persévérance, il faut y croire aussi et avoir la volonté de donner les moyens de faire de notre canton un lieu vivant et multiculturel, reconnu au-delà de nos frontières.

La minorité pense qu'il est important de trouver des lieux. Il faut rappeler aussi que les temps ont changé et qu'il y a actuellement une nette volonté de mettre à bas tous ces lieux alternatifs. La question de la culture dans son ensemble doit aussi se discuter au niveau du canton. C'est aussi une question d'équité. La culture alternative est souvent préférentielle par rapport à d'autres domaines quand bien même elle canalise une bonne partie de la jeunesse. Cela doit changer !

Au vote final, les Socialistes se sont opposés au renvoi de cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève parce que notre groupe considère que cette pétition doit aller au Conseil d'Etat. La majorité a refusé de procéder au vote sur le principe d'un renvoi au Conseil d'Etat.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous propose de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat et vous demande d'en faire autant.